



Conseil municipal | Séance du 10 décembre 2020

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2020-12-10-4 | Finances communales - Budget de la Ville -
Décision modificative n° 3 - Année 2020
Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim**

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 30

Date de convocation : 4 décembre 2020

L'An deux mille vingt, le 10 décembre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie à huis clos, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Christine Leroy, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Juliette Biville, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Johan Quéruel, Madame Alia Cheikh, Madame Lise Lambert, Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier, Madame Noura Hamiche.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Murielle Renaux donne pouvoir à Monsieur José Gonçalves, Madame Agnès Bonvalet donne pouvoir à Madame Florence Boucard, Madame Aube Grandfond-Cassius donne pouvoir à Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Romain Legrand donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger.

Secrétaire de séance :

Madame Marie-Pierre Rodriguez

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales notamment son article L1612-11,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- La délibération n°2019-12-12-6 du Conseil municipal du 12 décembre 2019 adoptant le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2020,
- La délibération n°2020-07-02-23 du Conseil municipal du 2 juillet 2020 adoptant la décision modificative n°1 pour le budget principal au titre de 2020,
- La délibération n°2020-10-15-17 du Conseil municipal du 15 octobre 2020 adoptant la décision modificative n°2 pour le budget principal au titre de 2020,

Considérant :

- La nécessité d'ajuster les crédits de dépenses et de recette

Décide :

- D'adopter la décision modificative n°3 comme suit :

I . SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				20 237,38 €
Direction	Objet	Nature comptable	chapitre	Montant
DASFVA	▪ Subventions aux associations : fonds de soutien exceptionnel aux associations PLUS	020	6574	40 472,76 €
DFCP	▪ Provisions au DFCP	6218	012	-129 903,68 €
	▪ Provisions au DFCP	611	011	-252 915,55 €
	▪ Subvention d'équilibre restaurant municipal	65738	65	51 521,65 €
	▪ Dotation aux amortissements	6811	042	311 062,20 €

RECETTES				20 237,38 €
Direction	Objet	Nature comptable	chapitre	montant
DASFVA	▪ Subventions aux associations : fonds de soutien exceptionnel aux associations PLUS	74751	74	20 236,38 €
DFCP	▪ Cession terrain (à l'euro symbolique)	7788	77	1,00 €

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				-1 776 886,92 €
Directions	Objet	Nature comptable	chapitre	montant
DDT NPNRU	▪ Liaison Interquartier	2128	201901	-206 900,00 €
	▪ Projet Maison du Citoyen	2031		-23 175,00 €
	▪ Projet Médiathèque	2115/2312		-1 306 567,86 €
	▪ Projet Immo Commercial	2128		-420 000,00 €
DFCP	▪ Subvention d'équipement en nature (cession à l'euro symbolique : opération patrimoniale)	204423	041	179 755,94 €

RECETTES COURANTES				-1 776 886,92 €
Directions	Objet	Nature comptable	chapitre	montant
DFCP	▪ Emprunt	1641	16	-1 565 511,40 €
DDT NPNRU	▪ Liaison Interquartier	1321	201901	-175 000,00 €
	▪ Projet Marché	1322/13251		-154 833,00 €
	▪ Projet Médiathèque	1321		-1 117 595,00 €
	▪ Projet Immo Commercial	1321		-38 388,00 €
	▪ Libérations foncières aménagement d'ensemble	1321		783 622,34 €
DFCP	▪ Dotation aux amortissements	28...	040	311 062,20 €
	▪ Cession terrain à l'euro symbolique opération patrimoniale	2111	041	179 755,94 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour, 2 abstentions.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 11/12/2020

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20201210-lmc119843-DE-1-1

Affiché ou notifié le 15 décembre 2020